



# Sécurité carburants

**Rappels importants pour les  
propriétaires d'équipement et les  
entrepreneurs en installation  
d'appareils à carburant**

  
**NOVA SCOTIA**  
**NOUVELLE-ÉCOSSE**

## **La Division de la sûreté technique a les responsabilités suivantes :**

- administrer la loi sur la sûreté technique (*Technical Safety Act*);
- certifier les équipements de travail et les systèmes réglementés;
- assurer des services d'inspection;
- délivrer les permis nécessaires.

## **Communiquez avec nous pour :**

- des permis annuels;
- des permis d'installation;
- un signalement de tous les accidents et de toutes les blessures.

**1-800-9LABOUR**  
**SafetyBranch@novascotia.ca**



## **Les propriétaires d'équipement réglementé ont les responsabilités suivantes :**

1. veiller à obtenir les permis nécessaires pour une installation;
2. signaler dans les 24 heures les accidents impliquant des carburants réglementés;
3. veiller à ce que les entrepreneurs détiennent les permis nécessaires pour le travail effectué;
4. prévoir l'entretien régulier de l'équipement en retenant les services d'entrepreneurs qualifiés.

## **Les entrepreneurs en installation d'appareils à carburant ont les responsabilités suivantes :**

1. obtenir les permis nécessaires;
2. signaler dans les 24 heures les accidents impliquant des carburants réglementés;
3. veiller au respect des codes et des normes applicables;
4. veiller à ce que tout le travail réglementé soit effectué par un entrepreneur ou un technicien dûment autorisé et inscrit auprès de la Division de la sûreté technique.

*Il ne s'agit pas ici d'une liste complète des responsabilités et des exigences visant les propriétaires d'équipement et les entrepreneurs en installation d'appareils à carburant.*

Pour plus d'information sur la sécurité carburants, consultez [novascotia.ca/lae/fuelsafety](https://novascotia.ca/lae/fuelsafety) (en anglais).

